

Commande N° 2019/03/10799

N° dossier: Libellé: Nom du client :

STOCK

Gestionnaire:

N° Fax Fournisseur:

Dossier:

WEROVA

Aalsvoort 66

NL-7241 MA LOCHEM

Concerne:

Pour être prise en compte, votre facture devra impérativement reprendre notre numéro de commande et nous être envoyée en double exemplaire. Celle-ci devra nous parvenir avant le 5 du mois qui suit la livraison de cette commande. Dans le cas contraire, votre échéance de paiement sera reportée de 30 jours.

VEUILLEZ INDIQUER SUR LA FACTURE LA DATE ET LE LIEU DE PRESTATION/ LIVRAISON - MERCI

Tous libellés	Unité	Quantité	P.U.H.T	P.T.H.T
Avaloir PP diam 75 mm - art 8103	рсе	20.000	16.16	323.20
Avaloir PP diam 110 mm - art 8105	pce	20.000	25.80	516.00
Avaloir PP diam 125 mm - art 8106	рсе	20.000	26.98	539.60
Avaloir PP diam 160 mm - art 8108	рсе	20.000	36.40	728.00
Avaloir PP diam 200 mm - art 8110	рсе	20.000	50.36	1 007.20
Avaloir PP diam 90 mm à 90° lg 300 - art 8054	pce	10.000	19.89	198.90
Avaloir PP diam 90 mm à 90° lg 600 - art 8054	pce	10.000	27.60	276.00
Avaloir PP diam 140 mm à 90° lg 300 - art 8057	рсе	10.000	34.28	342.80
Avaloir PP diam 140 mm à 90° lg 600 - art 8057	рсе	10.000	52.14	521.40
Avaloir PP diam 160 mm à 90° lg 300 - art 8058	pce	10.000	43.69	436.90
Avaloir PP diam 160 mm à 90° lg 600 - art 8058	pce	20.000	66.54	1 330.80
Service Achets SA, Vincent Pillant				

MERCI DE NOUS TENIR INFORMES SI VOUS NE POUVIEZ RESPECTER CETTE COMMANDE

le 04/03/2019 08:21:33 par Aline niveau 1 Approbation le 06/03/2019 03:33:43 par Vincent niveau 2

Total TVA 21%	1 306.37 EUI
Total TTC	6 220.80 EUI

LIVRAISON:

Date:

05/03/2019

Adresse:

Vincent Piront SA

Zoning Industriel les Plenesses

Rue des Waides 9 4890 Thimister

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT DE LA S.A. VINCENT PIRONT

CLAUSE GENERALE

Nos commandes seront considérées comme acceptées par le fournisseur et/ou sous-traitant dans l'ensemble des conditions particulières qui y figurent et des présentes conditions générales, si elles n'ont pas fait l'objet de réserves écrites dix jours après leur réception, ces réserves ayant été formellement acceptées par nous.

Les présentes conditions générales d'achat prévalent toujours sur les éventuelles conditions générales de vente du fournisseur et/ou sous-traitant.

LIVRAISON

La date contractuelle de livraison de la marchandise et/ou de réalisation de la prestation est mentionnée sur la commande. Cette date de livraison de la marchandise et/ou de réalisation de la prestation est considérée comme un élément essentiel de la commande.

EXPEDITIONS

Toute expédition qui nous est adressée fera l'objet d'un bordereau d'expédition établi par le fournisseur comportant toutes les indications nécessaires à l'identification des colis (référence de notre commande, nature et quantité des marchandises, nom du transporteur).

Les conditions de transport font l'objet de dispositions particulières dans la commande

A défaut, le fournisseur fait lui-même son affaire du transport et de l'assurance des marchandises transportées au lieu indiqué par nous.

4. TRANSFERT DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété s'effectue selon le droit commun de la vente nonobstant toute clause de réserve de propriété qui ne saurait nous être opposée si elle n'a pas été expressément acceptée par nous.

Le transfert des risques s'effectue à la livraison de la marchandise au lieu indiqué sur la commande, au moment de la prise de possession réelle de la marchandise.

PRIX

Sauf indications contraires précisées dans la commande, les prix qui y sont mentionnés sont fermes, définitifs et non révisables. Sauf indication contraire, ces prix comprennent l'emballage de la marchandise nécessaire à sa bonne conservation pendant son stockage ainsi que le conditionnement adapté au transport conformément au paragraphe 3 ci-dessus.

REGLEMENT

Sauf indications contraires précisées dans la commande, aucun acompte n'est versé à la commande et les factures sont payées par virement bancaire à échéance de 60 jours fin de mois date de facture le 10 du mois suivant.

Il est entendu que le moment payé tient compte des éventuelles pénalités de retard calculées conformément au paragraphe 7 cidessous.

7. RETARD DE LIVRAISON – PENALITES POUR RETARD DE LIVRAISON

Toute livraison et/ou prestation effectuée postérieurement à la date contractuelle (date figurant sur la commande ou postérieure explicitement acceptée par nous) met le fournisseur et/ou sous-traitant de plein droit en l'état d'encourir des pénalités pour retard

Le montant de ces pénalités, précompté sur les règlements comme il est indiqué au paragraphe 6 ci dessus, est soit égal à celui que nous subissons nous-mêmes du fait de la défaillance du fournisseur, soit égal à un pourcentage de la valeur de la livraison retardée.

A défaut de stipulation différente, ce pourcentage, par semaine de retard, est de 10 % du montant de la commande.

Tout retard pourra toujours donner lieu à l'application par nos soins du paragraphe 10 ci-dessous.

8. GARANTIE

Le fournisseur devra remédier en toute diligence et en totalité à ses frais à tout défaut de marchandise par son remplacement pur et simple dans les trois jours en cas de défaut(s) constaté(s) par nous-même.

Il devra également réparer les conséquences que ce(s) défaut(s) entraıne(nt) chez nos clients et nous-même.

Au cas où le fournisseur s'avérerait incapable d'assurer l'exécution correcte de la présente clause, nous nous réservons le droit de faire exécuter les travaux nécessaires aux frais du fournisseur ou de nous fournir ailleurs sans préjudice de l'application de la clause de résiliation.

9. CONFIDENTIALITE

Le fournisseur et/ou sous-traitant s'engage à garder la confidentialité sur les éléments techniques et commerciaux auxquels lui donne accès l'exécution de notre commande.

10. RESILIATIONS AUX TORTS DU FOURNISSEUR

Au cas ou le fournisseur et/ou sous-traitant s'avérerait incapable d'exécuter notre commande, sans mise en demeure préalable dans les cas évoqués aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus ou avec mise en demeure demeurée infructueuse pendant 3 jours dans les autres cas, nous nous réservons le droit de résilier notre commande aux torts exclusifs du fournisseur et/ou sous-traitant sans qu'il soit besoin d'accomplir de formalité judiciaire.

11. REGLEMENT DES CONTESTATIONS

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou l'exécution de nos commandes seront tranchées définitivement par les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Verviers (Belgique).



KUNSTSTOF DAKDOORVOEREN

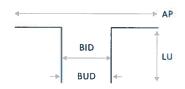
O PVC

O PP

O PE

MIDDEN ONDER AFVOER MET HARDE PLAKPLAAT

Inclusief verzonken schroefgaten

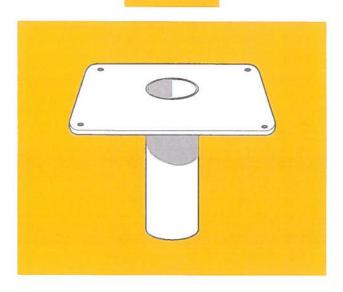


ΑP Afmeting plakplaat

LU Lengte uitloop

L/S Liter per seconde BUD Buitendiameter

BID Binnendiameter



	ART.NR	BUD Ø mm	BID Ø mm		LU mm	L/S AFVOER
	8100	40	32,6	200	300	
	8101	50	44,2	200	300	
	8102	63	58,0	250	300	
16.16€	8103	€5 20 L	70,4	250	300	0,90
	8104	90	84,4	250	300	4,40
25,80€	8105	m 200	104,6	335	300	6,00
26,98€	8106	(125) 200	118,8	335	300	9,00
	8107	140	133,0	335	300	10,00
36,40€	8108	(60) Lo	152,0	400	300	10,60
	8109	180	171,2	400	300	11,90
50,36€	8110	200 201	190,2	400	300	13,00

Overige specificaties op aanvraag.

si unde des 100 pres

- PP is harder dan HDPE waardoor het een hogere temperatuur kan verdragen 100 – 130°C (kortstondig)
- Taai en duurzaam
- Hoge slagvastheid
- Goede anti-hechtingseigenschappen

EIGENSCHAP	WAARDE	EENHEID
Treksterkte	30	N/mm2
E-modulus	1200	N/mm2
Toelaatbare drukbelasting	38	N/mm2
Buigsterkte	45	N/mm2
Kerfslagwaarde Charpy	7	KJ/m2
Hardheid shore	D 64	
Rek bij breuk	600	%
Soortelijk gewicht	0,92	g/cm3
Vicat verwekingspunt	90	°C
Maximale bedrijfstemperatuur	100	°C
Minimale bedrijfstemperatuur	0	°C
Lineaire uitzettingscoëfficiënt	0,16	mm/m/°C
Vocht-opname	0,1	%



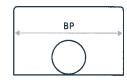
KUNSTSTOF DAKDOORVOEREN

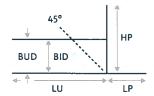
O PVC

O PP

○ PE

ZIJ AFVOER ROND 45° / 90° **MET HARDE PLAKPLAAT**

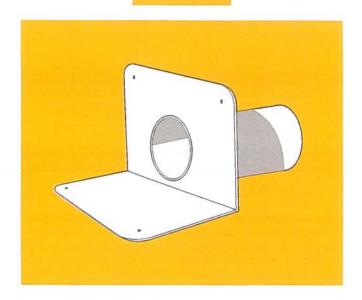




BP Buitenmaat plakplaat ΗР Hoogte plakplaat LP

Lengte plakplaat

BUD Buitendiameter BID Binnendiameter LŲ Lengte uitloop



	ART.NR 45						
8050	8120	40	32,6	80	170	250	300
8051	8121	50	44,2	90	160	250	300
8052	8122	63	58,0	103	147	250	300
8053	8123	75	70,4	115	135	250	300
8054	8124	90	84,4	130	120	250	300
8055	8125	110	104,6	150	100	250	300
8056	8126	125	118,8	165	170	335	300
8057	8127	140	133,0	180	155	335	300
8058	8128	160	152,0	200	135	335	300
8059	8129	180	171,2	220	160	380	300
8060		200	190,2	240	160	400	300

Overige specificaties op aanvraag.

TECHNISCHE EIGENSCHAPPEN PP	EIGENSCHAP	WAARDE	EENHEID
- PP is harder dan HDPE waardoor het een hogere	Treksterkte	30	N/mm2
temperatuur kan verdragen 100 – 130°C (kortstondig)	E-modulus	1200	N/mm2
- Taai en duurzaam	Toelaatbare drukbelasting	38	N/mm2
- Hoge slagvastheid	Buigsterkte	45	N/mm2
- Goede anti-hechtingseigenschappen	Kerfslagwaarde Charpy	7	KJ/m2
	Hardheid shore	D 64	
	Rek bij breuk	600	%
	Soortelijk gewicht	0,92	g/cm3
	Vicat verwekingspunt	90	°C
	Maximale bedrijfstemperatuur	100	°C
	Minimale bedrijfstemperatuur	0	°C
	Lineaire uitzettingscoëfficiënt	0,16	mm/m/°C
	Vocht-opname	0,1	%